

Votre accès à SICHEM

Brève introduction à l'attention des personnes autorisées à signer



PERSONNE AUTORISÉE À SIGNER*

Pour pouvoir utiliser SICHEM, vous devez avoir accès à l'espace correspondant sur EasyGov. Cette brève introduction vous indique comment obtenir cet accès.



Pour obtenir des informations détaillées sur l'accès à SICHEM, vous pouvez lire le [guide pas-à-pas à l'attention des personnes autorisées à signer](#).

CH-LOGIN

Le CH-Login est une procédure de connexion officielle de la Confédération. Il peut être employé pour différentes applications de l'administration fédérale.

→ [CH-Login**](#)

EASYGOV

EasyGov est la plateforme officielle de la cyberadministration suisse (e-Government) pour les entreprises suisses. Vous y trouvez presque toutes les applications de la Confédération, dont SICHEM.

→ [EasyGov](#)

SICHEM

SICHEM est l'outil officiel de la Confédération pour la gestion des produits chimiques. Il aide les entreprises à s'acquitter des obligations incombant à l'employeur dans le cadre d'une utilisation prudente des produits chimiques sur le lieu de travail. L'outil est gratuit.

Je dispose d'un CH-Login.

Connectez-vous à EasyGov à l'aide de votre CH-Login.

Je ne dispose pas d'un CH-Login.

Créez un CH-Login. Pour ce faire, vous devez indiquer votre nom et une adresse électronique valable. Le CH-Login fonctionne sur la base de l'authentification à deux facteurs : comme second facteur, vous pouvez choisir de recevoir un code SMS ou un code transmis par l'intermédiaire de l'application Microsoft Authenticator.

Mon entreprise est connectée à EasyGov.

Tout est prêt pour que vous puissiez utiliser SICHEM dans votre entreprise.

Mon entreprise n'est pas connectée à EasyGov.

- Pour connecter votre entreprise à EasyGov, dans le cockpit, cliquez sur **Ajouter une entreprise**.
- Sélectionner **Connecter une entreprise existante**.
- Saisissez le nom ou l'IDE de votre entreprise.
- Sélectionnez votre entreprise et cliquez sur **Connecter**.
- Confirmez la connexion. ***
- Une demande de procuration est envoyée par voie postale à l'adresse du domicile de votre entreprise. Signez-la et renvoyez-la.
- EasyGov examine la demande et active la connexion de votre entreprise. Notez que le processus de connexion peut prendre jusqu'à 30 jours.

Je dispose d'un accès au compte de l'entreprise dans EasyGov.

- Vous pouvez utiliser SICHEM en tant qu'administrateur EasyGov. Pour ce faire, dans le menu, sélectionnez **Conditions de travail**, puis **Produits chimiques (SICHEM)**.

Je ne dispose pas d'un accès au compte de l'entreprise dans EasyGov.

- Demandez à la personne responsable de l'administration d'EasyGov dans votre entreprise de vous fournir un accès à SICHEM.
- Dès que l'on vous donne accès, vous recevez un e-mail vous invitant à vous connecter à EasyGov.
- Connectez-vous à EasyGov et confirmez l'invitation.
- La personne responsable de l'administration d'EasyGov est informée de votre confirmation et peut valider définitivement votre invitation.
- Une fois cette étape accomplie, vous recevez un nouvel e-mail.

Vous pouvez utiliser SICHEM pour vos tâches

Il est possible d'utiliser SICHEM sans connaissances préalables ; vous pouvez donc le faire sans hésitation. Vous trouverez plus d'informations sur les différentes fonctionnalités de SICHEM sur la page Internet SICHEM. → [vers SICHEM](#)

Les responsabilités sur SICHEM peuvent être déléguées.

Dans EasyGov, vous pouvez déléguer les responsabilités en invitant des personnes et en leur donnant accès à SICHEM. Allez dans le cockpit EasyGov, sélectionnez **Détails**, puis **Gestion du compte** et finalement **Inviter une utilisatrice ou un utilisateur**. Inscrivez l'adresse électronique de la personne que vous souhaitez inviter, puis sélectionnez **Accès limité**. Sélectionnez ensuite l'option **SICHEM** et définissez un rôle et un site pour l'utilisateur. La personne invitée reçoit ensuite un e-mail lui permettant de confirmer l'invitation.

Vous trouverez plus d'informations dans le document complémentaire [EasyGov : gestion des utilisateurs](#).

Légende

* Les étapes décrites s'appliquent à la personne autorisée à signer, mais peuvent aussi être suivies (à l'exception de la signature de la demande de procuration) par la personne responsable de l'administration d'EasyGov ou par la personne responsable des produits chimiques.

** Il n'existe pas de lien direct vers CH-Login. Veuillez cliquer en haut à gauche du site lié sur [CH-Login & AGOV \(e-Government\)](#).

*** Dans le cas où s'affiche une notification signalant que votre entreprise est déjà connectée à EasyGov par le biais d'un autre compte, contactez-le ou les utilisateurs actifs dans EasyGov et demandez le droit d'accès. Si vous ne recevez pas de réponse à votre demande, veuillez vous adresser au support EasyGov au numéro +41 58 467 11 22 ou par le formulaire de contact.

→ Vous pouvez passer directement à l'étape suivante.

-----> Suivez les instructions et passez ensuite à l'étape suivante.